



SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°36 – septembre 2021

14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : sapf.francophonie@gmail.com

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et chômeurs : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

La levée de rideau

Nous y sommes presque... Oui mais pas encore !

Et plus on s'approche du but, plus apparaissent de nouvelles restrictions, comme pour mieux nous habituer à des contraintes inédites et nous faire comprendre que la liberté totale n'est pas encore tout à fait pour demain. Car demain, on ne sait jamais, il peut arriver un imprévu.

Qui donc ne sait que la vie est jonchée de ces petits riens qui vous désorganisent au dernier moment ? Faut-il pour autant qu'on nous le rappelle à chaque instant ?

Et l'espérance, avec tout ça, voudrait-on nous la faire ravalier, alors qu'elle reste le meilleur carburant pour nos machines fatiguées ?

Nous autres, poètes, penseurs, artistes, voyageurs de l'idéal et résistants face aux pires laideurs du monde, nous sommes là pour clamer notre ardeur et réagir !

Oui, le rideau va se lever... C'est nous, tous ensemble, qui le levons à bout de bras, à bout d'esprit et de volonté. Il se lève déjà !

Je remercie tous les auteurs et créateurs divers qui ont bien voulu répondre à notre appel pour participer à l'anthologie Florilège de la SAPF, qui est maintenant bouclée, en cours de maquette et paraîtra début décembre 2021.

Le jury du concours 2021 (clos depuis le 30 juin) s'est réuni le lundi 20 septembre pour mettre en commun les commentaires et les notations de chacun de ses membres, qui a pu étudier l'ensemble des textes durant cet été. Vous trouverez le palmarès dans ce bulletin.

Nous poursuivons notre action et vous donnons notamment rendez-vous pour l'Assemblée Générale de la SAPF : Le vendredi 12 novembre 2021 à 17h, au Siège de la Société des Poètes Français. En cas d'impossibilité de vous déplacer, merci de penser à nous faire parvenir votre pouvoir par courriel ou courrier postal !

Le rideau est levé : Lisez et rêvez que notre société s'embellit !

Jean-Charles DORGE

Président de la S.A.P.F.

Consultez notre Site ! <http://www.poetes-francophonie.com>

Réservez le vendredi 12 novembre 2021 pour notre AG et la Remise des Prix (voir P.2)



**PALMARÈS
DU CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2021**

Grand-Prix « Charles Le Quintrec » (Poésie classique)

Yves RENAUD

pour « Stances élégiaques »

Prix « Monica Richon » (Poésie néo-classique)

Yvan-Didier BARBIAT

pour « À Marie-Noël »

Prix « Claude Sorel » (Poésie libre ou en prose)

Ex-æquo :

Dominique FAUCONNIER

pour « L'écorce de ta voix »

Sylviane BLINEAU

pour « Mortes eaux »

Prix « Cécile Aubry » (Poésie Jeunesse)

Letizia MORÉTEAU

pour un conte : « Croc Kinabulon »

Prix du Haïku

non décerné

Prix « Marceau Constantin » (Poème illustré)

Jean-Baptiste BESNARD

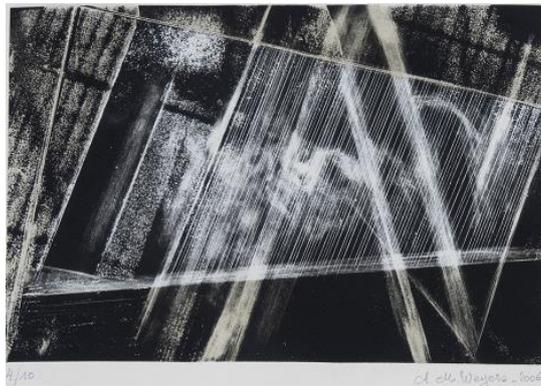
pour « Sur la route »

Commentaires du jury sur la participation au Concours de poésie 2020 de la SAPF :

Les circonstances désagréables de la pandémie qui sévit depuis 2020 ont privé les adhérents de la SAPF de la remise des prix du concours 2020 ; elles ont aussi paralysé l'enthousiasme des poètes pour l'édition 2021, ce qui explique une moindre participation.

Les fidèles du concours ont cependant affirmé leur présence, entraînant avec eux de nouveaux adhérents et des jeunes poètes qui n'hésitent pas à faire partager l'originalité de leur inspiration.

Bravo donc et merci à tous les lauréats 2021 que nous espérons retrouver (avec ceux de 2020) pour une brillante remise des prix et pour l'édition 2022 du concours qui attend déjà les participants, avec un enthousiasme renouvelé.



Important !

Notre Assemblée Générale se tiendra le VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 à 17H00 dans les locaux de la Société des Poètes Français, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 PARIS (M° Odéon ou Luxembourg). Pourront y assister les membres à jour de leur cotisation 2021 : Pointage par le Secrétariat à l'entrée. Possibilité de règlement sur place à notre Trésorier, pour les retardataires. Nouveau ! Les lauréats de nos Concours 2020 et 2021 (pour ceux qui ne sont pas déjà membres) pourront également y participer (sans droit de vote) dans la mesure où ils souhaiteraient se familiariser avec notre Société et y adhérer pour 2022, leur permettant de participer au Florilège 2022. Elle sera suivie de la **Remise des Prix des Concours 2020 et 2021 SAPF, à 18h00 – Entrée libre**, sous réserve de présentation du passe sanitaire - Port du masque obligatoire. Poètes, lauréats et amis y sont conviés. Récital des poèmes primés et **intermède musical**.

Cocktail de l'amitié à l'issue de la réunion (chacun apportera quelques victuailles SVP)
Fermeture à 19h50

FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2021



Notre anthologie annuelle Florilège 2021 est désormais bouclée depuis le 5 septembre.

Il ne nous reste plus qu'à finaliser la maquette et faire procéder à la fabrication du livre, ce qui n'est pas une mince affaire pour cet ouvrage de bibliothèque, relié pleine toile et doré aux fers. Plusieurs intervenants sont nécessaires, d'où le délai de trois mois pour que chacun puisse le recevoir ou se le procurer.

Il sera en vente au Siège de la SPF, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 Paris à partir de la mi-décembre 2021 (ainsi que les Florilèges des années antérieures depuis 2015).

Pour ceux qui l'ont déjà commandé du fait des pages pour lesquelles ils ont participé, les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres**.

(2)

Il est possible de nous commander dès maintenant des exemplaires supplémentaires, au prix de 10 € l'unité (hors frais de port). Règlement par chèque ou virement, en précisant : « Commande *nn* ex. suppl. Florilège 2020 » afin de regrouper dans un même envoi, début décembre, et de limiter ainsi les frais. Lesquels leur seront précisés au moment de l'envoi.

Pour ceux qui souhaiteraient retirer leur commande au Siège de la SPF afin d'éviter les frais postaux, merci de bien vouloir nous le préciser par courriel à :

sapf.francophonie@gmail.com



(3)

CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2022

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2008. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie néo-classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésies ou contes pour enfants.
- Le Prix du *Haïku* de la SAPF.
- Le Prix « Marceau Constantin » récompensant les poèmes illustrés (de préférence texte et illustration en harmonie sur la même page, le nombre de poèmes illustrés n'étant pas limité)
- Le Prix de la *Francophonie*, toutes catégories, décerné à un poète originaire d'un autre pays que la France.

Nota : Ces prix peuvent se décliner en 1er, 2e, voire 3e prix dans chaque catégorie si la qualité des textes présentés s'avère particulièrement remarquable. À l'inverse, certains prix peuvent ne pas être décernés, suivant décision du jury.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2022

ARTICLE 2 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de trois lettres et trois chiffres (ex : ABC123) sans autre signe distinctif. **L'anonymat sera garanti.**

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 3 : Le nombre d'envois n'est pas limité. Il s'agit de poèmes séparés, généralement d'1 ou 2 pages (d'environ 30 à 35 lignes et interlignes, titre inclus), la concision étant de mise, ou de textes poétiques en prose n'excédant pas 5 pages (soit environ 16.000 caractères).

ARTICLE 4 : Les thèmes sont libres. Les participants n'ont pas à préciser pour quel prix ils souhaitent concourir, car le jury seul décide à quelle catégorie de prix un texte peut être affecté. Les textes peuvent être issus d'un recueil déjà édité ou en voie de l'être, qu'ils aient déjà été primés ou non.

ARTICLE 5 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats. Joindre le chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ». Pour les candidats ne disposant pas de chéquier, le règlement peut s'effectuer par virement au compte bancaire de la SAPF, dont les références sont les suivantes : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A**

(nous prévenir en parallèle de la date et du montant du virement, par courriel adressé à : sapf.francophonie@gmail.com).

ARTICLE 6 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 7 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 8 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF : www.poetes-francophonie.com

ARTICLE 9 : Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une (au format 23 X 32) pour l'envoi éventuel du diplôme* (tarif en vigueur pour 250 gr) (* Personnes dans l'incapacité de venir à la Remise des Prix.



Bulletin d'adhésion / de renouvellement à l'ASSOCIATION

(Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....

Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....

Profession/statut..... Situation familiale

Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....

Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....

Observations

(Personnes morales)

Nom de l'Association.....

Objet tel que précisé dans les statuts :

Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....

Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....

(Contact).....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit

Code postal..... Ville..... Pays.....

Adresse E-mail : @

TEL. Travail TEL. Domicile.

Fax..... Portable.

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :..... . (Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :

..... . (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... .. et (éventuellement) M... .. ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ cachet pour une association)

– (Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20 gr pré-adressées + chèque** de cotisation annuelle (25 € / Étudiants 18 €)* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par virement bancaire (nous prévenir par courriel), au compte de la SAPF : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.** (*)Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON